

LDH, milice du vice et de la vertu

Mon cher Pierre,

Il est parfaitement honorable d'être l'objet d'une plainte de la Ligue des Droits de l'Homme, telle que devenue, dans sa décadence et son gâtisme compassionnel.

Saisir le Procureur contre Riposte laïque qui dit tout haut ce qu'une majorité de citoyens pensent – non pas tout bas mais crescendo – n'est qu'une pitoyable intimidation de plus. Mais Riposte laïque n'est pas comestible par ces croquemitaines édentés de TUBIANA et MONTACIE.

Pour avoir observé la sympathie – mal dissimulée malgré leur réserve – des policiers et gendarmes en faction contre quelques agités piqués de la tarentule communautariste, durant nos assises du 18 décembre, je doute que la police judiciaire de la République apprécie beaucoup de perdre son temps à t'entendre.

Je te rappelle, mais tu le sais, que la dénonciation calomnieuse, est sanctionnée par les articles 226-10 à 226-12 du Code pénal, avec aggravation pour les personnes morales lorsqu'elles sont calomnieusement dénonciatrices.

Une remarque de lecteur de R.L. : il est inapproprié de parler de « police » de la pensée ; notre police républicaine respecte le droit, possède un code de déontologie, etc. Parlons plus exactement des gardiens du vice et de la vertu ou de la milice des communautarismes.

Bien sûr tu peux rendre public mon entier soutien.

Salut, riposte et fraternité !

André Vianès

N.B.

– Le MONTACIE, avocat, est-il le secrétaire adjoint de la Fédération PS de Paris ?

– Il serait intéressant de voir le financement public des petites entreprises vivant de subventions :

Je commence : LDH, 5540 euros- an à Grenoble, 6000 à Lyon, à Paris ?, SOS racisme : 8881 euros à Grenoble, 2000 à Lyon, , 14650 pour la Région Rhône-Alpes, la LICRA, 10 000 à Lyon. Et des cotisations insignifiantes des adhérents... Aux amis de RL et RR de recenser chacun dans ses collectivités !